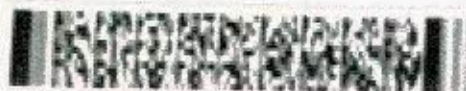


RIXENSART

0427880611391



Numéro de colis U.V.

14/FS

042788

Numéro d'archivage

0427880611391

Date 03/04/2018

083-7424672-04

0427880611391

0304183

Annexe à l'ouverture de compte

Entre Belfius Banque SA, ayant son siège social à 1000 Bruxelles, boulevard Pacheco 44, ci-après dénommée « la banque »,

le(s) bailleur(s)

GARY REAL ESTATE SRL

AVENUE LOUISE 167 1050 BRUXELLES

et le(s) locataire(s) (co-locataire(s) du compte «garantie locative»

WILLEMAN ROBERT

RESIDENCE ALTARES 1300 WYVE

Il est convenu que la banque bloque un montant en principal de **770.00 EUR** sur le compte d'épargne **BE10 0837 4246 7204** qui est ouvert au nom du/des locataire(s) en garantie de la bonne exécution du contrat de bail, conclu le **03/04/2018**, d'un bien immobilier

RUE D'ARQUET 82 23 5000 NAMUR

Garantie : 770.00 EUR + intérêts générés par le montant bloqué

Les soussignés déclarent

avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de cette garantie locative qui sont mentionnées dans le présent document et les accepter

avoir été informés que la banque avait besoin de ces données afin de pouvoir traiter la demande de blocage

s'engager à informer la banque au moyen de preuves quant à un éventuel changement de bailleur

Garantie

Si, indépendamment des sûretés prévues à l'article 1732 du Code civil, le locataire donne pour assurer le respect de ses obligations une garantie

consistant en une somme d'argent, celle-ci ne peut pas excéder deux mois de loyer

Cette garantie doit être placée sur un compte individuel ouvert au nom du locataire auprès d'une institution financière

Elle est soumise aux dispositions de l'article 10 de la loi du 20 février 1991 sur les contrats de bail relatifs à la résidence principale du locataire et

notamment que

le logement est affecté à la résidence principale du locataire

la garantie est constituée par les locataires

la garantie est intégralement versée sur un compte d'épargne

les intérêts sont capitalisés et le bailleur acquiert un privilège sur l'actif du compte pour toute créance résultant de l'exécution totale ou partielle des

obligations du preneur

Il n'est pas satisfait à une ou plusieurs des dispositions de l'article 10 de la loi du 20 février 1991 sur les contrats de bail concernant la résidence

principale du locataire. Les soussignés demandent de continuer à la banque de bloquer les intérêts et de les capitaliser

Il ne peut être dissocié du compte bancaire de garantie, tant en principal qu'en intérêts, au profit de l'une ou de l'autre des parties, que moyennant

production soit d'un accord écrit établi au cours de la loi du bail, soit d'une copie d'une décision de justice. Cette décision est exécutoire par

provision nonobstant tout recours ou opposition et sans caution ni cautionnement

Blocage

Le blocage entre en vigueur à la date de la signature du présent contrat



Belfius Banque SA
Banque Paribas 40 - 1200 Bruxelles
Tél. 32 (0)2 11 51 11 55 - 1844 3623 3029 3044 3045
SIREB Belfius Tél. 32 540 207 185
FSA n° 044164

Convention Garantie locative

Représentant agréé et autorisé d'opérations de Belfius Banque SA - Belfius VOTRE LOI SCRL - 1000 NOUVELLE RUE 101 200 - FSA n° 044164

RIXENSART

exemplaire client



Numéro de carte

U.V.

Numéro d'authentification

042788061 / 1 391

14/FS

042788

Date 03/04/2018

083-7424672-04

0427880611391

0304183

Traitement des données à caractère personnel

La Banque, les autres entités du groupe Belfius et les sociétés avec lesquelles la Banque est liée contractuellement dans le cadre de ses activités, traitent les données à caractère personnel du Client, conformément aux dispositions de la Charte Vie Privée de Belfius.

Le(s) soussigné(s) confirme(nt) avoir reçu et accepter le Règlement Général des Opérations et la Charte Vie Privée

Pour liquider la garantie locative en question, il vous suffit de vous rendre dans une agence Belfius de votre choix :

- soit le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s) ensemble
- soit le(s) locataire(s) seuls, munis d'une copie de la carte d'identité du/les bailleur(s) et de l'accord écrit des deux parties
- soit le(s) bailleur(s) seuls, munis d'une copie de la carte d'identité du/les locataire(s) et de l'accord écrit des deux parties.

Fait à RIXENSART, le 03/04/2018 en autant d'exemplaires qu'il y a de parties, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un exemplaire

Nom + prénom

du (des) locataire(s) ROBERT
VELLEMANS

Signature

du (des) bailleur(s) GABY REAL
ESTATE SPRL

Signature

Pour Belfius Banque, la SCRL

Confirmation du blocage par
l'agence Belfius

Signature + cachet

Belfius Waterloop SCRL
Agence Rixensart
Rue Robert Schuman 2 - 1400 Rixensart
Tél. 32 (0)2 11 51 11 55
FSA n° 044164

RIXENSART



Numéro de carte

C.V.

042788

Numéro d'archivage

050421943 / 0 021 - 021

Date 03/04/2013

MONSIEUR VELLEMAN ROBERT
RESIDENCE ALTAIR 5
1300 WIVRE

Réf. 050421943021

770.00 EUR

VIREMENT SUR COMPTE

BE10 0837 4246 7204 - GKCCREBB

du compte BE34 0039 4406 9814

VELLEMANS ROBERT

Communication

Garantie locale

* Traitement des données à caractère personnel

La Banque, les autres entités du groupe Belfius et les sociétés avec lesquelles la Banque est liée contractuellement dans le cadre de ses activités, traitent les données à caractère personnel du Client, conformément aux dispositions de la Charte Belfius sur la protection de la vie privée.

- Les données sont collectées, traitées, stockées, transmises et communiquées à des tiers, aux fins de la prestation de services.
- Le Règlement général des opérations
- La Charte Vie Privée

Si l'opération est réalisée via automate, le règlement de la carte effectuée contre le débit Belfius Cash Card ou Access Card s'applique à l'opération.

Pour Belfius Banque, la SCRL

WATTIEZ

ALEXANDRE

Signature

Nom + prénom

MONSIEUR VELLEMAN ROBERT

1300 WIVRE

Signature